

Mode d'emploi de la procuration (à ne pas imprimer) :

(1) <...nom, prénoms et domicile...>

(2) (faire précéder la signature de la mention "bon pour pouvoir") + date + signature

Merci également d'apposer vos initiales sur chaque page

Imprimer uniquement les pages numérotées (1, 2, 3 et 4) ou...

Important : Pour les PDF, vous pouvez les remplir en ligne en utilisant (gratuitement) l'outil « Remplir et signer » d'Adobe Acrobat, il suffit ensuite d'enregistrer votre document et nous l'envoyer par mail. Cela fonctionne aussi bien sur PC que sur smartphone.





PROCURATION

Je, soussigné (1),
domicilié à (adresse)

.....
propriétaire deactions de la société CLARANOVA SA, société anonyme
au capital de 57 206 910 euros, dont le siège social est situé Immeuble Adamas, 2 rue
Berthelot, CS 80141 92414 Courbevoie Cedex. 329 764 625 R.C.S. Nanterre donne pouvoir
par les présentes à l'association ADANOVA dont le siège est situé 35 B route de Creully
14610 CAIRON et représentée par son président et actionnaire M. CROCQUEVIEILLE
Cyrille demeurant à la même adresse, à l'effet de me représenter à l'assemblée générale
ordinaire et extraordinaire de ladite société qui doit avoir lieu le 05 avril 2024 à 15h00 au 1,
Parvis de la Défense, DESKEO La Défense – Grande Arche, Auditorium de la Grande Arche
de la Défense, 92800 Puteaux, où il sera délibéré sur l'ordre du jour suivant :

..... Ordre du jour

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation de la politique de rémunération « ex ante » révisée du Directeur Général de la Société pour l'exercice 2023-2024
2. Approbation de la politique de rémunération « ex ante » révisée du Directeur Général Délégué de la Société pour l'exercice 2023-2024
3. Approbation de la politique de rémunération « ex ante » révisée des mandataires sociaux non dirigeants de la Société pour l'exercice 2023-2024
4. Approbation de la politique de rémunération « ex ante » révisée du Président du Conseil d'administration de la Société pour l'exercice 2023-2024

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

5. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder, dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 et L. 22-10-59 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions de performance de la Société, existantes ou à émettre, au profit du Directeur Général Délégué, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

6. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-60, 1° du Code de commerce, à une attribution gratuite d'actions, dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 et L. 22-10-59 du Code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

7. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-60, 2° du Code de commerce, à une attribution d'options, dans les conditions prévues aux articles L. 225-129 et suivants, L. 225-177 à 225-186 et L. 22-10-56 à L. 22-10-58 et L. 22-10-60 du Code de commerce, au bénéfice de l'ensemble de ses salariés et d'au moins 90 % de l'ensemble des salariés de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et relevant de l'article L. 210-3 du même Code, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

8. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, de toute filiale et/ou de toute autre société liée à la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription

9. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, de toute filiale et/ou de toute autre société liée, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public et faculté de conférer un droit de priorité

10. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'émission de titres de créance donnant accès au capital de filiales de la Société et/ou de toute autre société liée à la Société (utilisable en dehors des périodes d'offres publiques)

11. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, de toute filiale et/ou de toute autre société liée à la Société, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411 -2 1° du Code monétaire et financier, réservée à un cercle restreint d'investisseurs

12. Autorisation à conférer conformément à l'article L. 22-10-52 alinéa 2 du Code de commerce au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix d'émission des actions, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de la délégation de compétence, objet des neuvième, dixième et onzième résolutions

13. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes

14. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital donnant accès au capital de la Société, de toute filiale et/ou de toute autre société liée à la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription

15. Délégation consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'une de ses filiales et/ou d'une autre société en rémunération d'apports en nature

16. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

17. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions, donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes déterminées

18. Fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations conférées

19. Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

20. Modification de l'article 15 des statuts de la Société à l'effet de permettre la convocation du Conseil d'administration par le Vice-Président du Conseil d'administration et supprimer la voix prépondérante du Président du Conseil d'administration

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- A. Révocation de Monsieur Francis Meston en tant que membre du Conseil d'administration de Claranova
- B. Révocation de Monsieur Roger Bloxberg en tant que membre du Conseil d'administration de Claranova
- C. Nomination de Monsieur Cyrille Crocquevieille en qualité d'administrateur du conseil d'administration de Claranova

21. Pouvoirs pour les formalités

Et à celles réunies ultérieurement sur le même ordre du jour dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise; prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour et celles éventuellement soulevées par des incidents de séance, signer tous procès-verbaux et pièces, et généralement faire le nécessaire.

Fait à le/..../2024 (2)

